

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 13/04/2021	Dossier complet le : 13/04/2021	N° d'enregistrement : 2021-0456

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement Gondeau/La Favorite - Commune du Lamentin

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39	La surface plancher totale du projet est estimée à 26 260 m ² (3400 m ² de logements individuels, 21 000 m ² de logements collectifs, 1500 m ² de commerces et 360 m ² de surfaces artisanales).
41	Le projet prévoit environ 120 places de stationnement en aérien et environ 150 places sous dalle.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société OZANAM envisage la réalisation d'un aménagement urbain sur le territoire de la ville du Lamentin au quartier La favorite.

Il consiste en la réalisation de 52 maisons individuelles (dont 5 T2, 42 T3 et 5 T4), de logements collectifs (16 T1, 36 T2, 188 T3 et 45 T4), de commerces, d'une aire de jeu et la mise en œuvre de différents aménagements paysagers.

Il intégrera également 270 places de stationnement dont une partie destinée aux personnes à mobilité réduite.

Le projet prévoit la mise en œuvre d'un bassin de rétention des eaux pluviales permettant de compenser l'imperméabilisation de la parcelle.

Les effluents produits par le projet seront renvoyés vers le réseau d'assainissement collectif et traités par la station d'épuration la plus proche.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de mettre en œuvre un aménagement se rapprochant autant que possible du principe de l'éco-quartier. Le projet offrira sur son propre territoire une accessibilité rapide et douce pour la chalandise ou le loisir et dans un même temps, une pénétration des dessertes régionales permettant à chacun d'être à moins de 5 minutes d'un arrêt bus. Sur le plan urbain, un axe traversant équidistant de l'habitat de part et d'autre de cet axe sera créé.

Le site La favorite est actuellement occupé par une plantation de canne à sucre.

Le programme d'aménagement prévoit la mise en œuvre de 285 logements, des commerces et de 52 maisons individuelles.

Le surface plancher totale estimée est de 26 260 m².

Le bassin de rétention sera géré et régulièrement entretenu. Il ne sera en charge qu'en temps de pluie.

Les eaux usées seront collectées au moyen d'un réseau dédié qui sera lui même raccordé au réseau d'assainissement collectif public.

Les logements seront alimentés en eau potable par le réseau public existant.

Les immeubles seront accessibles via le chemin de Bois neuf et les voies traversantes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Durant la phase travaux, la zone d'étude sera soumise à la circulation d'engins de chantier (camions, pelles etc.). Les effets sur le milieu seront limités dans le temps (terrassements...) et maîtrisés.

Les travaux seront essentiellement susceptibles d'avoir une incidence ponctuelle sur la qualité des eaux superficielles. Des mesures de protections spécifiques seront mises en place afin d'éviter ou de réduire ces effets.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Durant sa phase d'exploitation, la zone sera occupée par les habitants des logements et zone d'activité construits. Elle sera accessible via des voiries et des places de stationnement.

Outre les logements et zones d'activité, un bassin de rétention sera installé au niveau du projet correspondant au bassin versant intercepté.

Ce bassin permettra de compenser l'imperméabilisation de la zone en cas de pluie. Il sera dimensionné pour la pluie décennale.

Les eaux usées seront renvoyées vers le réseau d'assainissement collectif et traité par une station d'épuration publique.

Le projet est donc susceptible d'avoir une incidence ponctuelle sur la qualité des eaux superficielles. Des mesures de protections spécifiques seront mises en place afin d'éviter ou de réduire ces effets : système de rétention...

Au final l'impact potentiel du projet sur les eaux superficielles est jugé relativement faible.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est concerné par la rubrique 2.1.5.0 et articles L-214-1 et suivants du Code de l'Environnement en raison de la surface du bassin versant intercepté (>1 ha).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale des parcelles :	9,0225 ha
Nombre de maisons individuelles :	52
Nombre de logements collectifs :	285
Surface plancher logements individuels :	3 400 m ²
Surface plancher logements collectifs :	21 000 m ²
Surface plancher commerces :	1 500 m ²
Surface artisanales :	360 m ²
Nombre d'équivalent-habitant estimé :	1050 EH

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Parcelles M 021, M 022, M 329 et M 330
Quartier La favorite
97232 LE LAMENTIN

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 1° 03' 19" 71 Lat. 14° 64' 12" 13

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé sur le territoire de la commune du Lamentin.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention des risques de la commune du Lamentin a été approuvé en décembre 2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction des bâtiments et maisons individuelles nécessitera la réalisation de terrassements pouvant perturber ponctuellement les espèces en place (effets réversibles et limités dans le temps).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est concernée par : - un aléa fort pour les séismes (comme toute la Martinique) ; - un aléa faible-nul à moyen pour les mouvements de terrain, - un aléa inondation fort au droit de la ravine à l'Est. Le zonage réglementaire est : - jaune sur la majeure partie de la parcelle ; - orange et orange-bleu au droit de la ravine. La zone présente des enjeux fort existants et futurs.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, les principaux déplacements seront liés à la circulation d'engins de chantier (camions, pelles etc.). Ensuite, les habitants des logements et les usagers de la zone commerciale circuleront sur la zone.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, les principaux bruits seront liés à la circulation d'engins de chantier (camions, pelles etc.). A terme, les habitants des logements et les usagers de la zone commerciale circuleront sur la zone. Le bruit engendré ne devrait pas modifier notablement l'ambiance sonore du quartier. Les émissions sonores seront conformes à la réglementation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le bassin de rétention sera régulièrement entretenu pour éviter la stagnation des eaux (odeurs) et la création de gîtes favorables à la prolifération de moustiques. Ils ne seront en charge qu'en temps de pluie.</p> <p>Les émissions olfactives seront conformes à la réglementation.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des vibrations pourront être ressenties lors de la réalisation des travaux. Elles seront ponctuelles et limitées dans le temps.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les logements et commerces seront éclairés la nuit et de nouveaux candélabres seront installés. Cependant, le quartier étant déjà principalement composé de d'habitations émettant le même type de lumières, l'impact des émissions produites par le projet est donc fortement limité.</p> <p>Les émissions lumineuses seront conformes à la réglementation.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>cf. effluents</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents émis par le projet concernent les eaux usées. En phase exploitation, le projet engendrera environ 1050EH qui seront renvoyés et traités par la station d'épuration publique la plus proche (Gaigneron ou Dillon).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'occupation des logements et l'exploitation de la zone commerciale implique la production de déchets ménagers par ses habitants. Ceux-ci seront stockés dans des bennes à ordures implantées sur le site et collectées par le réseau de ramassage des ordures ménagères de la CACEM. Aucun déchet dangereux ne sera produit.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est actuellement entouré par des zones d'habitations et espaces agricoles.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement le site est occupé par une plantation de canne à sucre. En situation future, le site sera occupé par les résidences collectives et maisons individuelles, les commerces et les zones de parking et de voirie. L'usage du sol sera donc modifié. La parcelle étant située dans une zone d'habitations projet n'aura pas d'impact sur l'usage global des sols du quartier La favorite. Le système de rétention viendra compenser l'imperméabilisation de la zone en temps de pluie (pluie décennale).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase chantier, les travaux seront réalisés de préférence en période sèche pour les opérations susceptibles de libérer des MES. La durée des travaux sera réduite au minimum afin de limiter la gêne aux riverains. Des bassins de décantation en phase terrassement seront mis en œuvre pour préserver la qualité de l'eau. Les produits et déchets seront stockés dans une zone dédiée et étanche. L'entretien des camions sera réalisée sur une aire aménagée hors d'eau. Une surveillance accrue du chantier permettra d'intervenir rapidement en cas de pollution accidentelle. L'ensemble de ces mesures sera détaillé dans le Dossier de Déclaration qui sera transmis ultérieurement à la Police de l'Eau.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'est concerné par aucun zonage de milieu naturel sensible. Les eaux usées produites seront collectées par un réseau dédié et traitées par le réseau d'assainissement collectif. Les eaux pluviales seront également collectées et tamponnées par un bassin de rétention. Un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau sera déposé en Préfecture afin de justifier la maîtrise de ces impacts sur le milieu récepteur et les mesures correctrices associées (afin de ne pas dégrader la qualité de la masse d'eau). Au regard des éléments disponibles et des procédures réglementaires à venir (loi sur l'eau, étude préalable aux boisements), la réalisation d'une étude d'impact ne nous semble pas donc pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Cartographie des zones naturelles sensibles et patrimoine historique Annexes 7 à 11 : Extraits cartographiques du PPRN de la ville du Lamentin Annexe 12 : Cartographie du Plan Local d'urbanisme de la ville du Lamentin Annexe 13 : Constat de non boisement (Mars 2021)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Schœlcher

le,

8/4/2021

Signature

OZANAM 

Groupe ActionLogement

BP 7220 - 97274 SCHŒLCHER CEDEX

Pointe de Jaham - 97233 SCHŒLCHER

Tél. 0596 61 4213 - Fax: 0596 61 5037



Directeur Général
Alain MOUNOUCY



Figure 2 : Photographies de la zone d'étude - Décembre 2020(Source : SUEZ CONSULTING)



Figure 3 : Localisation des photographies sur orthophotoplan (Source : Geoportail)

Annexe 4 : Plans du projet

**Espaces avec
rez-de-chaussée
commerciaux**



- Maisons individuelles accolées ou non (52u) soit environ 3 245m²
- Groupé et collectifs soit 10 840m² et environ 175 appartements
- Logements collectifs de 10 800m² soit environ 140 logements
- Surfaces commerciales en Rez de 1 500m²
- Surfaces Artisanales en Rez de 360 m²

Image collée #1 6D7DDDC1.tif

Route de la Pointe de Jaham 97233 Schoelcher

320

**PLAN MASSE
d'INTENTION**

LE LAMENTIN La FAVORITE

JANVIER 2021 ind 3

Atelier VIRETON & MIRABILE Architectes D.P.L.G

Car touche: 6AC35949.png
92-98 Bd Victor Hugo
92110 CLICHY

1. Route de Cluny
97200 FORT DE FRANCE

Tel: 01.46.22.67.67 Fax: 01.42.22.89.24 e-mail: atelier@espaceconseil.net



Emprise de 15m
à répartir / l'axe voirie

- ESPACES VERTS CONSERVES
ET AGRANDIS 12 300 m²
- ESPACES VERTS ET ACCOTEMENT
- SENS DE CIRCULATION
- B ARRET BUS
- VOIES STRUCTURANTES
- VOIES DE DESSERTE
- TROTTOIR
- CHEMINS PIETONS

Zone inondable du PPRN

Report du droit de passage
sur plan masse d'intention
surface 201m²

Servitude réseaux
existants
Eau
EdF
France télécom.

S=3532 m²

S=805 m²

S=3532 m²

S=805 m²

OGE.1

Annexe 5 : Abords du projet

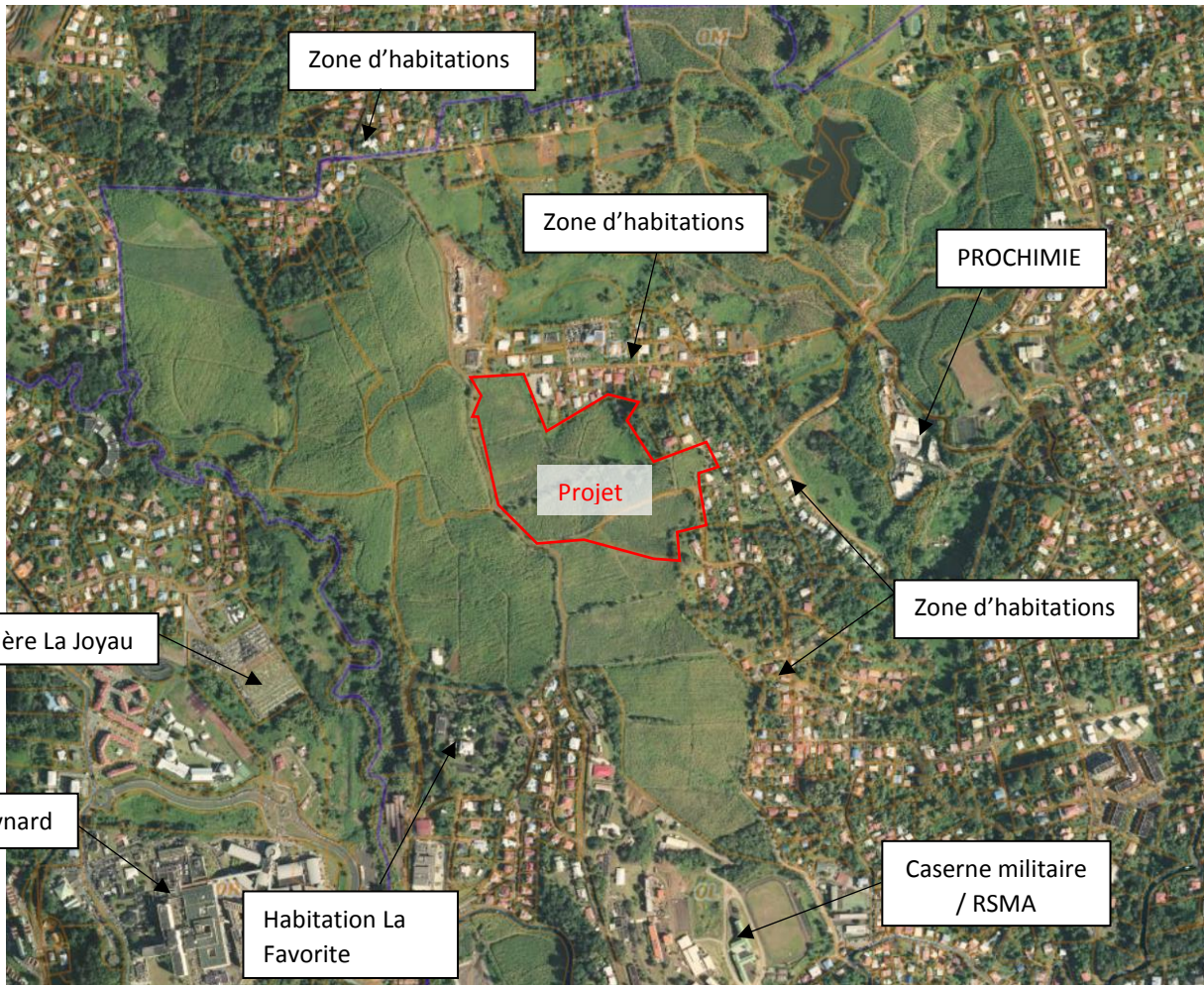


Figure 4 : Vue aérienne du site d'implantation du projet et de ses abords (Source : Geoportail, Avril 2021)

Annexe 6 : Cartographie des zones naturelles sensibles et patrimoine historique

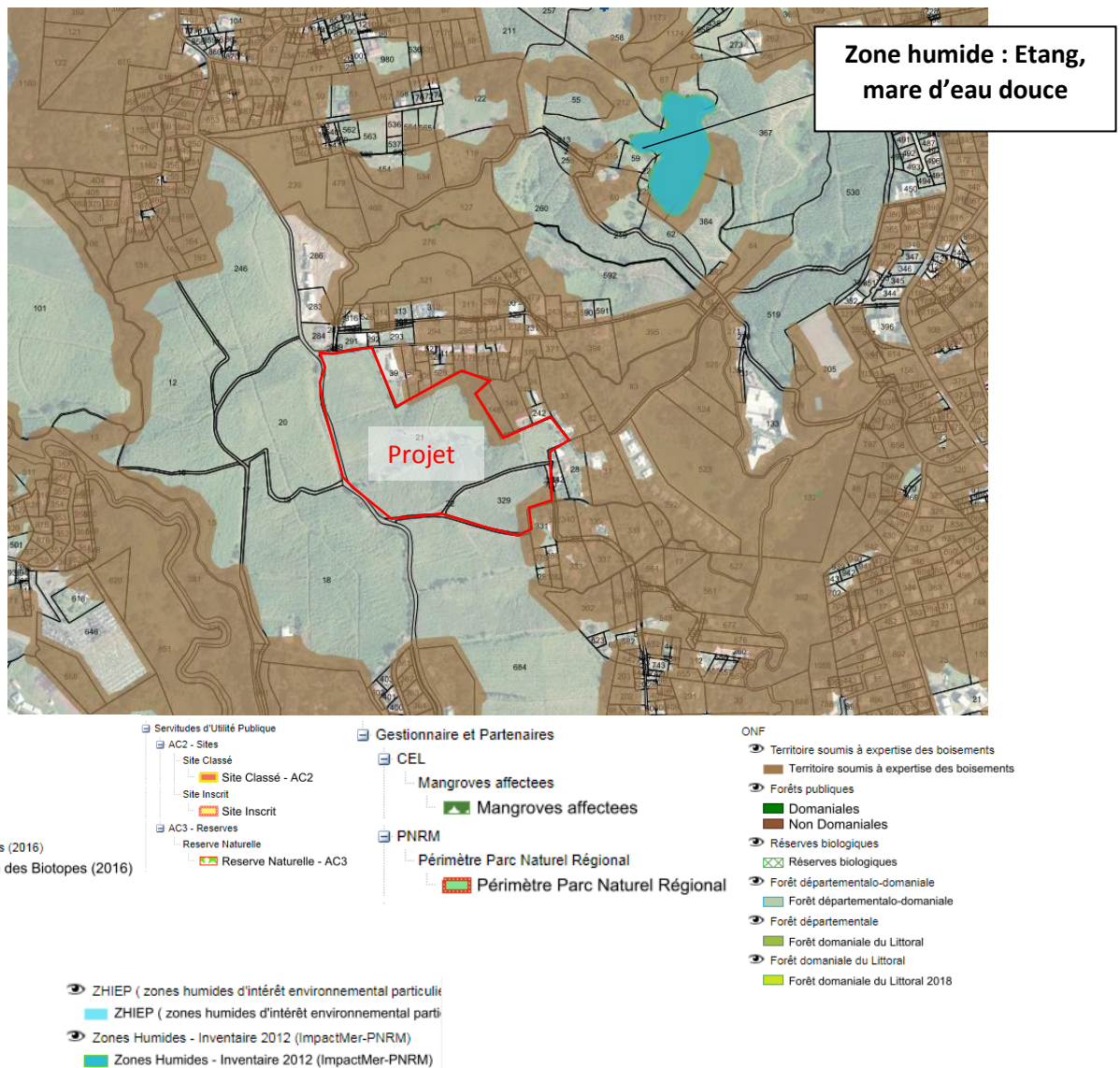


Figure 5 : Extrait cartographique des zones naturelles sensibles et patrimoine historique (CARMEN, 2021)

Annexes 7 à 11 : Extraits cartographiques du PPRN de la ville du Lamentin

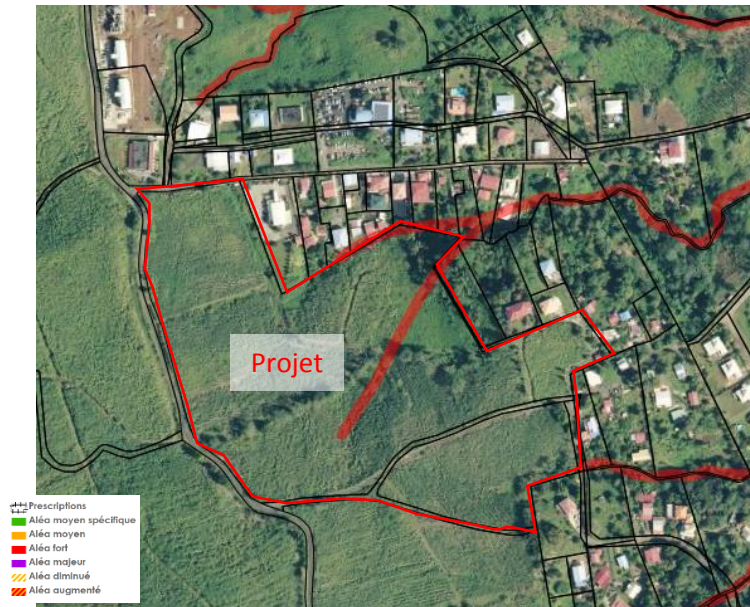


Figure 6 : Extrait cartographique de l'aléa inondation (PPRN Le lamentin)

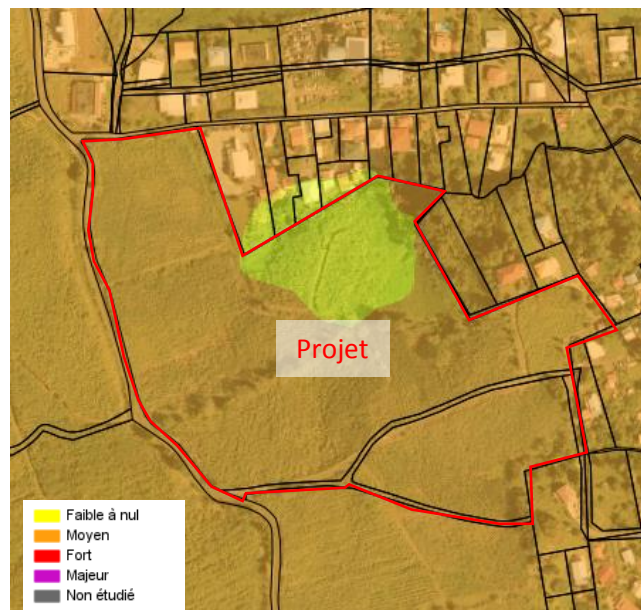


Figure 7 : Extrait cartographique de l'aléa mouvement de terrain (PPRN Le lamentin)

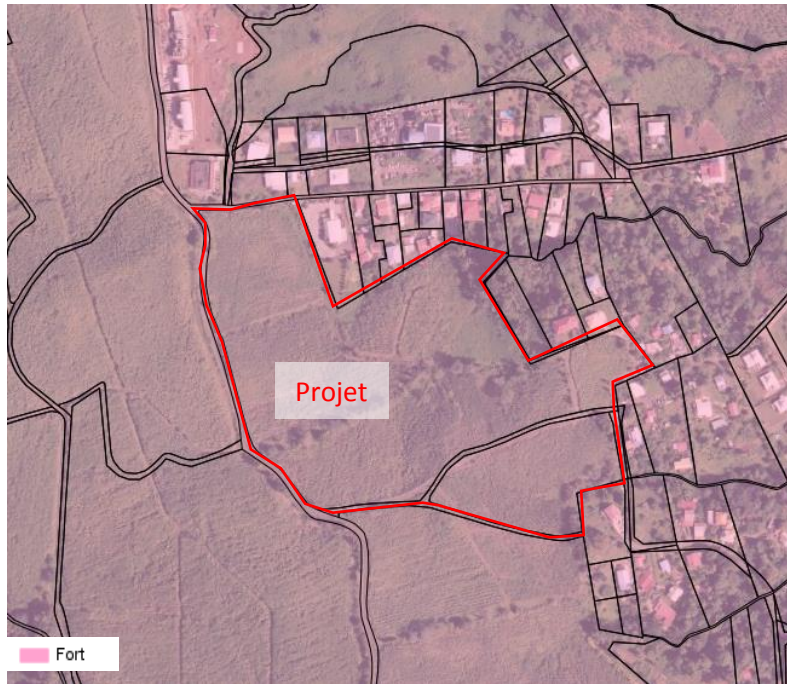


Figure 8 : Extrait cartographique de l'aléa sisme (PPRN Le lamentin)

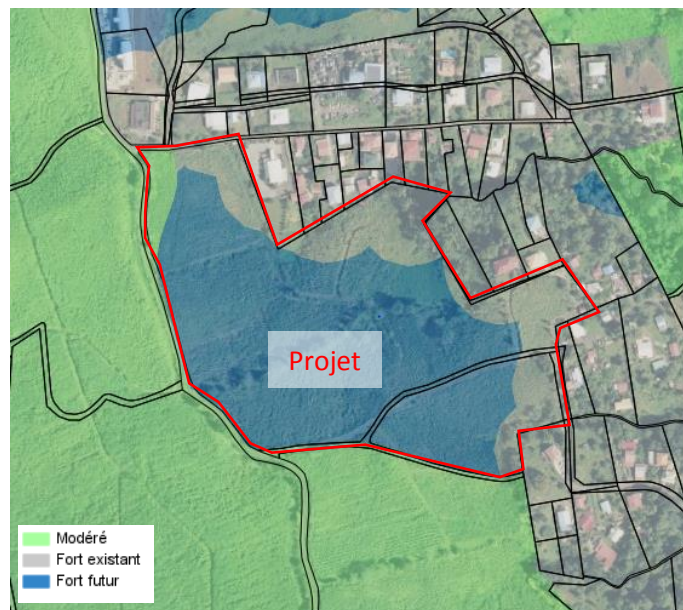


Figure 9 : Extrait cartographique des enjeux (PPRN Le lamentin)

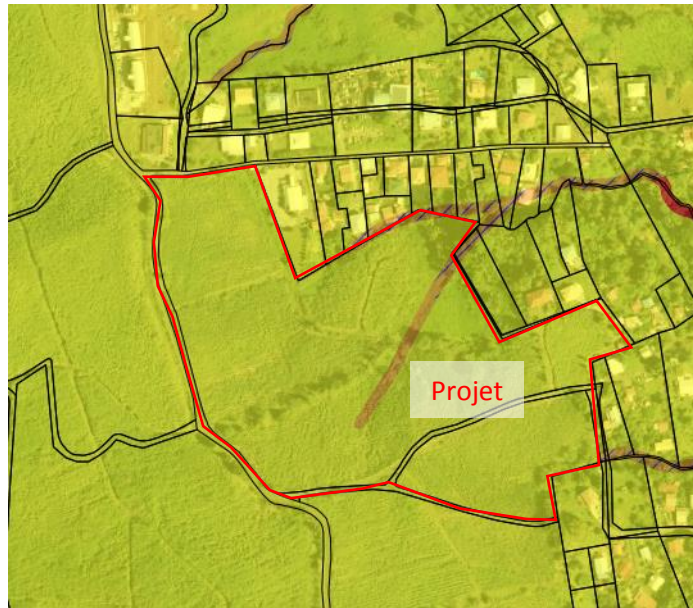


Figure 10 : Extrait cartographique du zonage réglementaire (PPRN Le Lamentin)

Annexe 12 : Cartographie du Plan Local d'Urbanisme de la ville du Lamentin

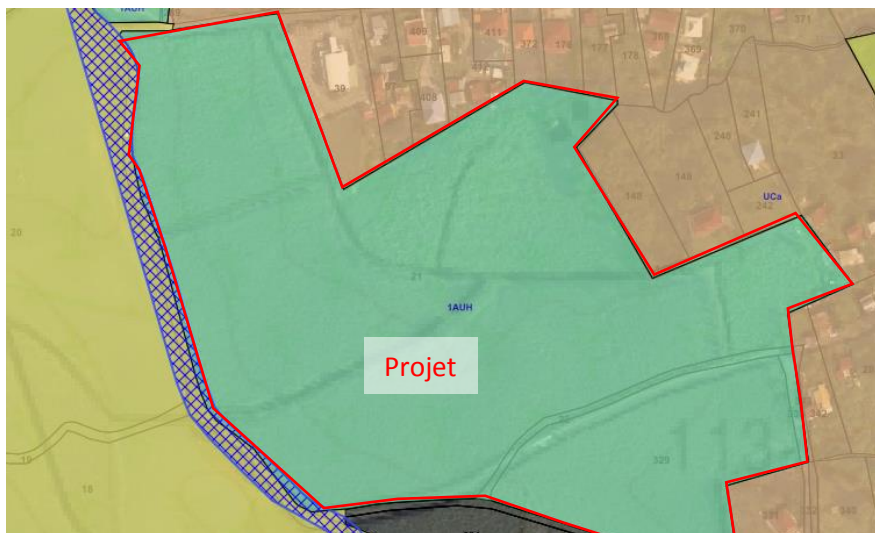


Figure 11 : Extrait du PLU du Lamentin (Source : DEAL Martinique)

Annexe 13 : Constat de non boisement (Mars 2021)

DEPARTEMENT DE LA
MARTINIQUE
Direction de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
Service Agriculture et Forêt
Office National des Forêts
78 route de Moutte. BP. 578
97 207 FORT DE FRANCE cedex
Tél: 05 96 60 70 70

REPUBLIQUE FRANCAISE

**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

DEFRICHEMENTS
Constat de non-boisement

VP 42/21

N. Réf : BS/GB/n°21/ **000133**

Fort de France, le **12 MARS 2021**

Madame, Monsieur

Suite à l'étude effectuée par nos services, et d'après les documents dont nous disposons, il nous a été donné de constater que votre propriété, parcelles cadastrées section M numéros 21, 22, 329, 330 (partie en jaune sur le plan joint) sise sur la commune de FORT DE FRANCE au lieu-dit « Gondeau – La Favorite », n'est pas boisée au sens du Code Forestier.

Par conséquent, ce terrain n'entre pas aujourd'hui dans le champ d'application du titre IV du livre III du Code Forestier, et vous n'avez pas à demander l'autorisation de défrichement pendant la validité de ce constat.

Il vous appartient de vérifier, notamment auprès de la Commune, que d'autres réglementations ne s'appliquent pas à votre propriété.

Ce Constat de Non Boisement est valable pour une **durée de cinq (5) ans** à compter de la date de la présente lettre.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Surface totale expertisée :

09ha 22a 50ca

Dont

Surface NON BOISEE :

09ha 22a 50ca

**Surface DISPENSEE
d'autorisation de
défrichement :**

00ha 00a 00ca

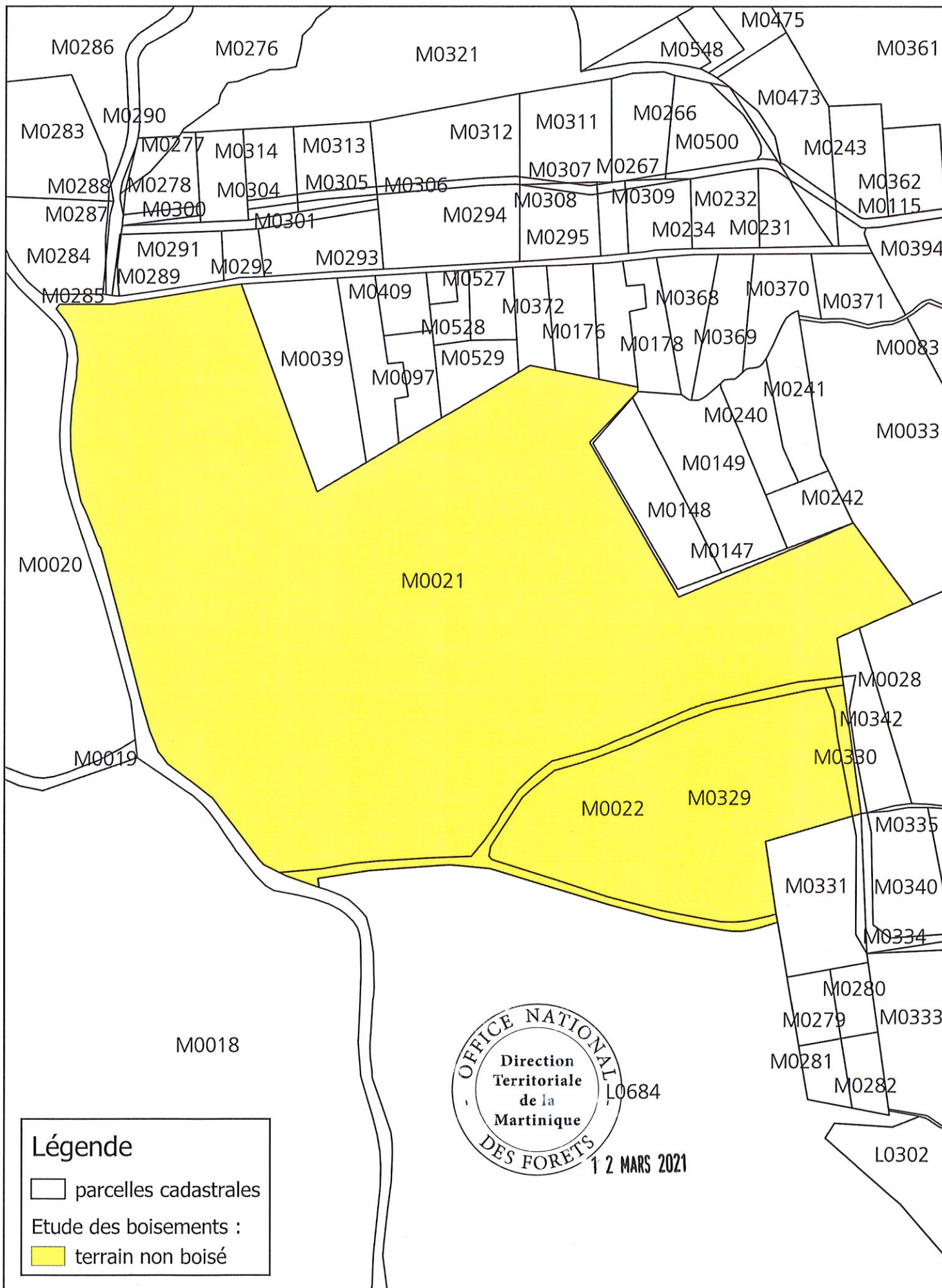
Surface BOISEE :

00ha 00a 00ca

DESTINATAIRE

SA HLM OZANAM
Route de la Pointe Jaham
97233 SCHOELCHER

Directrice Territoriale de
l'Office National des Forêts
Direction
Territoriale
de la
Martinique
Brigitte SCHRIVE

Commentaires :
 SA HLM OZANAM ; dossier VP n° 42/21
 LE LAMENTIN Gondeau - La Favorite ; Parcelle M.21 - 22 - 329 330